

**Première victime de sa surfréquentation : le lac Achard. L'un des plus accessibles du massif de Belledonne, à une heure de marche de Chamrousse, classé en urgence cette année en Espace naturel sensible, aura besoin de très nombreuses opérations de sensibilisation auprès du grand public pour retrouver son aspect sauvage. Trop d'incivilités ont dégradé le site. La saison prochaine, si les mauvais comportements persistent, la répression pourrait bien prendre le pas sur la prévention...**

En moyenne, les week-ends d'été, 1 500 personnes par jour débarquent, là-haut à 1 900 m d'altitude, au pied du lac Achard, site emblématique de l'Isère et l'un des plus majestueux sites du massif de Belledonne. 80 % de ces randonneurs viennent de l'agglomération grenobloise. Ce sont donc des gens qui connaissent le site et y reviennent fréquemment. Et c'est bien là le problème. « Si demain nous parvenons à informer, éduquer, sensibiliser plus de la moitié d'entre eux aux règles de bon sens en montagne, on aura fait un grand pas », note Laura Jameau animatrice Natura 2000.

Le lac Achard est devenu le symbole malgré lui d'une montagne devenue trop accessible à des pratiquants qui, par méconnaissance du milieu dans lequel ils évoluent, le dégradent et le mettent en réel danger.

Le lac Achard, hier, c'était la carte postale que l'on pos-

ait depuis Chamrousse. Un lac bleu azur. Aujourd'hui, les réseaux sociaux vont plus vite que le facteur. Impossible donc pour les "Heidi" 2.0 d'aller dans cet endroit où combien touristique sans s'être mises en scène pour LA photo qu'elles vont aussitôt "instagramer" avec leur incontournable hashtag "no filter". Sauf qu'en 2019, c'est un lac couleur jaune verdâtre qu'elles ont immortalisé. Pour le coup, un petit filtre serait le bienvenu...

**■ Le lac Achard, un patrimoine naturel en péril**

Ce lac est tellement accessible (200 m de dénivellée, une heure de marche) que sur le sentier, pourtant accidenté, on croise tout type de public. Le randonneur pur et dur de retour du Col de la Pra ou du grand Colon. La famille légèrement équipée, en basket, avec la glacière, venue pique-niquer. Les minots en colonie de vacances. Des ados déjà en maillots de bain

sentant le monoï à 2 km, prêts à piquer une tête dans le lac. Et des couples venus promener leur chien... Sans tomber dans le cliché, est-ce que sensibiliser et informer suffiront à sauver ce site ?

Les accompagnateurs en moyenne montagne, les agents de protection de l'environnement (Natura 2000, ONF, ONCFS, Maison de l'environnement de Chamrousse) et gendarmes vont devoir faire souvent des déplacements sur le terrain et multiplier les opérations de sensibilisation et de vulgarisation pour inciter ces publics à plus de bon sens (\*). Le panneau d'information à l'entrée du site est pourtant explicite. Difficile de ne pas comprendre ce que l'on a le droit de faire et surtout de ne pas faire.

Tous les acteurs de la montagne et agents en charge de

la protection de l'environnement sont conscients que l'extension de l'Espace naturel sensible (ENS) de l'Arselle au lac Achard ne va pas tout résoudre. Mais « ce classement est un début. Il va nous permettre d'aller plus loin dans la gestion et la préservation », admet l'adjoint en charge du développement durable à Chamrousse Pierre Vanet.

Emmanuelle DUFFÉAL

(\*). Rappel : la baignade est interdite, ça empêche le développement des herbiers et de perturber la vie lacustre. Les feux de camp aussi, donc la coupe et la ramasse de bois tout autant. Il est préférable de ne pas ramasser les plantes. Si le bivouac est toléré (de 19 à 8 h), le camping est formellement interdit. Enfin, les chiens doivent être tenus en laisse.

**PLAN DE SECO**

■ Une passerelle et un périmètre clos pour la régénération du milieu. Dans le cadre des col Natura 2000 et de la préservation des zones humides et tourbières, une passerelle a été installée...  
tent désormais le piéramont et la pénétration des randonneurs. La tourbe présente dans le sol, par le passage des visiteurs, se minéralise et assèche progressivement le milieu. Libellules et phlébotomes (comme le moustique alpestre) sont les principales victimes de la détérioration de la zone humide. Il faudra attendre plusieurs années pour constater la cicatrization du milieu.

**ATTENTION AUX AMENDES**

Au regard des nombreuses dégradations, les feux, les coupes ou lacérations des pins cembro centenaires (lire le requiem pour un arbre), les ordures et débris abandonnés, sans parler des déjections humaines et canines, « si ces mauvais comportements n'évoluent pas, que le non-respect des consignes persiste, l'an prochain on verbalisera, sachant que l'amende selon l'infraction peut grimper jusqu'à 135 € », précise l'adjoint Eric Pradel, gendarme au poste provisoire de Saint-Martin-d'Uriage. Pour l'heure, gendarmes et policiers municipaux s'en tiennent à la sensibilisation mais le ton pourrait monter d'un cran en 2020.

■ Canaliser le public

L'autre action majeure est de canaliser la fréquentation des randonneurs sur deux sentiers principaux (au lieu de trois) dès l'été prochain. Et en 2021, est prévue la création d'un sentier pédagogique avec des panneaux dédiés à la flore et à la faune.

**Un joyau environnemental**

Ils se sont battus durant 14 ans pour obtenir la protection des balcons de Belledonne, de l'Arselle aux Vans. Par un décret ministériel (le 26 décembre 2000), ce site, dont le lac Achard est l'épicentre, est classé selon la loi paysage. Les membres de l'Adhec, association de défense des habitants et de l'environnement de Chamrousse, ont pris conscience, bien avant Natura 2000 et l'ENS, du grand intérêt environnemental de ce « monument naturel ». Dire qu'il est classé au même titre que le cirque de Gavarnie ou le Mont Saint-Michel !

Agnès Hugonin, la présidente, a choisi avec les adhérents le dialogue pour éduquer et informer. Des animations du-

rant les vacances scolaires sont organisées pour que chacun prenne conscience du caractère exceptionnel de ce lac.

Désormais, au regard de la situation pour l'Adhec, « il appartient aux autorités de faire respecter la loi. Une action de prévention par l'information, suivie d'actions de dissuasion et enfin de sanctions est indispensable pour rappeler à chacun que la nature se respecte ». La préservation des zones naturelles est « l'affaire de tous. Les générations à venir doivent pouvoir bénéficier comme nous aujourd'hui de ces paysages magnifiques, d'une faune et d'une flore de grande richesse », rappelle la présidente.

Recueilli par E.D.

**Requiem pour un arbre**

Le 10 juillet, Olivier Draghici, accompagnateur en moyenne montagne au bureau des guides de Chamrousse, postait sur Facebook cette tribune. Elle résume à elle seule combien l'ignorance peut être meurtrière. « Mon histoire a commencé il y a près de 80 ans. Le destin m'a posé là tout petit, un souffle de vie vacillant. Là, sur le bord de ce lac d'altitude dans Belledonne, si haut qu'il est difficile d'exister. Alors pour y croire, j'ai germé et je me suis enraciné sur ce sol qui serait mon unique maison. Puis j'ai eu l'audace de pousser vers le ciel ce qui allait me permettre de respirer. La connexion est faite, j'ai la lumière du soleil et les ressources du sol pour me nourrir. Que mon corps est encore frêle et fragile, il faudra du temps et autant de chance pour qu'il se couvre d'écorces qui allaient me rendre plus solide et me permettre de croire qu'un futur est possible. Mais ce corps qui grandissait est en train de me conduire à ma perte. Mes branches me sont arrachées une par une, on me prive à petit de mes organes vitaux, je vais bientôt mourir au bord de ce lac Achard. Vous allez voir, On me mutile pour faire cuire des saucisses qui vont remplir un soir le ventre de mes crim-

